



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 JUIN 2012

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Le conseil municipal de BRAZEY EN PLAINE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 27 juin 2012, à 20 h 00, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GUYOT, Maire.

Lors de cette séance, le conseil municipal a :

- **APPROUVE la ventilation des subventions aux associations pour l'exercice 2012.**
- **HABILITE Monsieur le Maire à signer le marché de réfection de la rue du Gué des Pauvres avec la société ayant présentée l'offre économiquement la plus avantageuse, en l'occurrence SNEL SCREG EST, pour un montant global de 39 525,26 € H.T.**
- **HABILITE Monsieur le Maire à encaisser 2 chèques au nom de BRAZEY EN PLAINE sur le budget général 2012 :**
 - **L'un portant sur une subvention 2 500 € émanant de l'association LE SOUVENIR FRANÇAIS, au titre des travaux engagés par BRAZEY EN PLAINE sur l'édification d'une sépulture de regroupement des morts pour la France.**
 - **L'autre, d'un montant de 165 €, valant réparation des dommages subis par la ville de BRAZEY EN PLAINE.**
- **PRIS ACTE du rapport moral et financier du SYNDICAT DU BASSIN VERSANT DE LA VOUGE pour l'année 2011.**
- **APPROUVE le nouveau régime de remboursement des frais engagés par les agents municipaux inscrits dans les sessions de formation organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale en BOURGOGNE.**
- **APPROUVE le compte administratif et le compte de gestion pour l'année 2011 pour le budget principal et le budget annexe de l'assainissement collectif. Les comptes de l'ordonnateur et du comptable public se décomposent pour l'année 2011 comme suit :**

BUDGET PRINCIPAL		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 581 324,28 €	813 310,89 €
RECETTES	1 913 328,57 €	727 902,24 €
RESULTATS	332 004,29 €	- 85 408,65 €

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISEMENT COLLECTIF		
	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	57 520,11 €	147 934,83 €
RECETTES	156 480,79 €	217 508,64 €
RESULTATS	98 960,68 €	69 573,81 €

- **HABILITE** Monsieur le Maire à mandater la somme de 150,60 € au titre du règlement à l'amiable d'un sinistre provoqué malencontreusement par les services municipaux et survenu sur le pare-brise d'un particulier brazéen.
- **APPROUVE** la décision modificative budgétaire du le budget général 2012 présenté par le Maire.
- **DONNE** habilitation à Monsieur le Maire pour ester en justice au nom de la commune dans le cadre d'un contentieux administratif.
- **APPROUVE** la modification statutaire adoptée par le SICECO lors de son assemblée générale du 18 avril 2012. Cette modification porte sur l'institution d'une compétence optionnelle intitulée « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables » dans la liste des attributions du SICECO.
- **INSTITUE** la Participation pour l'Assainissement Collectif à BRAZEY EN PLAINE, en lieu et place de l'ancienne Participation pour Raccordement à l'Egout. La P.A.C a été fixée pour l'année 2012 sur un montant identique à la PRE, soit 1 219 € par raccordement.

*Fait à BRAZEY EN PLAINE, le 05 juillet 2012,
Le Maire,
Alain GUYOT*